

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Institut national de recherche
en informatique et en automatique

Arrêté du 25 janvier 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture de neuf concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria)

NOR / RIAH2200014A

Le Président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 85-831 du 2 août 1985 modifié, portant organisation et fonctionnement de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

Est autorisée, au titre de l'année 2022, l'ouverture de 9 concours sur titres et travaux afin de pourvoir des emplois de chargés de recherche de classe normale vacants ou susceptibles d'être vacants au sein de l'Inria.

Le nombre total des places offertes aux concours est fixé à 21.

Article 2

La répartition des postes offerts aux concours est fixée comme suit :

Concours n° 1 BSO-CRCN-2022 : 2 postes

Le centre de recherche Inria Bordeaux - Sud-Ouest, en cohérence avec sa politique de site, a trois priorités de recrutement : robotique collaborative ; interface santé/numérique en lien avec l'IHU Liryc ou le centre de recherche Bordeaux Population Health ; recherche opérationnelle et optimisation. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes nouvellement créées ou en cours de création. La campagne de recrutement est plus globalement largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre de recherche Inria Bordeaux - Sud-Ouest ;

Concours n° 2 GRA-CRCN-2022 : 2 postes

Le centre de recherche Inria Grenoble - Rhône-Alpes, en cohérence avec sa politique de site, a pour priorité de renforcer les thématiques suivantes : systèmes informatiques ; gestion de données et de connaissances ; apprentissage et applications ; environnement et informatique responsable. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes nouvellement créées ou en cours de création. La campagne de recrutement est plus globalement largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre de recherche Inria Grenoble - Rhône-Alpes ;

Concours n° 3 LNE-CRCN-2022 : 2 postes

Le centre de recherche Inria Lille - Nord Europe souhaite privilégier les trois thématiques suivantes, par ordre de priorité : (1) réseaux, communications sans fil ; (2) exascale pour l'optimisation et l'apprentissage ; (3) science des données, notamment appliquée au numérique pour la santé. Ces priorités sont choisies en cohérence avec les thèmes "Transition numérique au service de l'humain" et "Santé de précision" de l'I-Site ULNE. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes nouvellement créées ou en cours de création. La campagne de recrutement est plus globalement largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre de recherche Inria Lille - Nord Europe ;

Concours n° 4 LYS-CRCN-2022 : 2 postes

Le centre de recherche Inria de Lyon, en cohérence avec sa politique de site, a pour priorité de renforcer les thématiques suivantes : numérique pour la santé (les candidatures hors équipe-projet déjà existante sont bienvenues) ; IA dans un contexte de systèmes distribués ou embarqués. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes nouvellement créées ou en cours de création. La campagne de recrutement est plus globalement largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre de recherche Inria de Lyon ;

Concours n° 5 NGE-CRCN-2022 : 3 postes

Le Centre de recherche Inria Nancy Grand-Est souhaite privilégier pour ses recrutements, par ordre de priorité : (1) des profils de candidat(e)s, potentiellement atypiques, avec une forte orientation vers le développement technologique ; (2) l'informatique quantique, et plus particulièrement la pile logicielle pour l'ordinateur quantique. Ces priorités sont choisies en cohérence avec le thème "ingénierie systémique" portée par l'Université de Lorraine dans le cadre de l'I-Site "Lorraine Université d'Excellence". Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes nouvellement créées ou en cours de création. La campagne de recrutement est plus globalement largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre de recherche Inria Nancy - Grand-Est ;

Concours n° 6 PRO-CRCN-2022 : 3 postes

Le centre de recherche Inria de Paris, en cohérence avec sa politique de site, affiche deux priorités de recrutement : informatique quantique ; intelligence artificielle. Le centre souhaite qu'au moins deux postes ouverts au concours soient affectés dans des équipes travaillant dans ces domaines. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes nouvellement créées ou en cours de création. La campagne de recrutement est plus largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre de recherche Inria de Paris ;

Concours n° 7 RBA-CRCN-2022 : 2 postes

Le centre de recherche Inria Rennes – Bretagne Atlantique, en cohérence avec sa politique de site, souhaite recruter prioritairement dans les équipes-projets DIVERSE et STACK. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes nouvellement créées ou en cours de création. La campagne de recrutement est plus globalement largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre de recherche Inria Rennes - Bretagne Atlantique ;

Concours n° 8 SAM-CRCN-2022 : 2 postes

Le centre de recherche Inria Sophia Antipolis – Méditerranée, en cohérence avec sa politique de site, a pour priorité de recruter dans les domaines suivants : génie logiciel et certification ; neuroscience ; traitement automatique du langage ; robotique. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes nouvellement créées ou en cours de création. La campagne de recrutement est plus globalement largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre de recherche Inria Sophia Antipolis – Méditerranée ;

Concours n° 9 SIF-CRCN-2022 : 3 postes

Le centre de recherche Inria Saclay – Ile de France porte avec ses partenaires, l’Université Paris Saclay et l’Institut Polytechnique de Paris, les priorités suivantes : biologie et santé numérique ; IA et sciences de la donnée ; cybersécurité, privacy, preuves et vérification ; quantique. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes nouvellement créées ou en cours de création. La campagne de recrutement est plus globalement largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre de recherche Inria Saclay – Ile de France ;

Article 3

La date d’ouverture des inscriptions est fixée au 28 janvier 2022.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 1^{er} mars 2022.

A compter de la date d’ouverture, les candidats doivent :

- soit s’inscrire en ligne, par voie télématique sur le site internet d’Inria (<https://www.inria.fr/fr/chargees-et-charges-de-recherche-de-classe-normale-crcn>) du 28 janvier 2022 au 1^{er} mars 2022.
- soit demander un dossier de candidature au format papier par courrier jusqu’au 1^{er} mars 2022 le cachet de La Poste faisant foi, ou retirer un dossier papier avant 16h00 jusqu’au 1^{er} mars 2022 auprès de la Direction des Ressources Humaines (cf. annexe). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera prise en compte.
- dans le cadre d’une candidature en ligne, avoir terminé leur inscription électronique avant le 1^{er} mars 2022, minuit heure française.
- dans le cadre d’une candidature papier, avoir déposé leur dossier à la Direction des Ressources Humaines jusqu’au 1^{er} mars 2022 17h00, ou l’avoir envoyé par voie postale au plus tard le 1^{er} mars 2022, le cachet de la poste faisant foi, à la Direction des Ressources Humaines (cf annexe).

Tout dossier transmis hors délai, incomplet ou insuffisamment affranchi sera automatiquement rejeté.

Article 4

Le jury d’admissibilité ou la section de jury compétente examine les titres et travaux des candidats et, après avoir délibéré, établit la liste des candidats admis à poursuivre le concours. Il est ensuite procédé à l’audition des candidats admis à poursuivre le concours.

Article 5

Les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite bénéficient, à leur demande, du recours à la visioconférence pour le déroulement de l'audition. Pour bénéficier de la visioconférence, les candidats en situation de handicap, les femmes en état de grossesse ainsi que les personnes dont l'état de santé rend nécessaire le recours à la visioconférence doivent produire le certificat médical délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Ils doivent en faire la demande par écrit auprès du service des ressources humaines référent du concours concerné (cf. liste en annexe) au plus tard dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la réception de la convocation à l'audition. A titre exceptionnel, lorsque l'urgence le justifie, un candidat pourra être autorisé à bénéficier du recours à la visioconférence même si sa demande est formulée après cette date, sous réserve de l'accord d'Inria.

La demande de mise en place de visioconférence doit être réalisée conformément à la procédure mise en place par Inria et disponible sur le site internet d'Inria dans le respect des garanties prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé.

Article 6

Conformément au décret du 4 mai 2020 susvisé, les candidats demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical établi par un médecin agréé, au plus tard trois semaines avant le déroulement des épreuves soit le 4 mars 2022. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Article 7

Le Président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Rocquencourt, le 25 janvier 2022
Le Président-directeur général d'Inria

B. Sportisse



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
25/01/2022

ANNEXE

Inria
Direction des Ressources Humaines
Service Recrutement et Carrière
Bâtiment 14 – Bureau 29
Domaine de Voluceau – Rocquencourt
BP 105
78153 Le Chesnay Cedex France

Service des ressources humaines du centre de recherche Inria de Bordeaux – Sud-Ouest
200, avenue de la Vieille Tour
33405 Talence cedex

Service des ressources humaines du centre de recherche Inria de Grenoble - Rhône-Alpes*
Inovallée
655 avenue de l'Europe
Montbonnot
38334 SAINT ISMIER CEDEX

Service des ressources humaines du centre de recherche Inria de Lille – Nord Europe
Parc scientifique de la Haute Borne
40 avenue Hally Bât. A, Park Plaza
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Service des ressources humaines du centre de recherche Inria de Nancy – Grand Est
INRIA Lorraine/Loria
Technopôle de Nancy Brabois - Campus scientifique
615, rue du Jardin Botanique
54602 VILLERS-LES-NANCY CEDEX

Service des ressources humaines du centre de recherche Inria de Paris
2 rue Simone Iff
CS 42112
75589 PARIS CEDEX 12

Service des ressources humaines du centre de recherche Inria de Rennes – Bretagne Atlantique
INRIA Rennes/Irisa
Campus universitaire de Beaulieu
35042 RENNES CEDEX

Service des ressources humaines du centre de recherche Inria de Saclay – Ile-de-France
1 rue Honoré d'Estienne d'Orves
Bâtiment Alan Turing
Campus de l'École Polytechnique
91120 Palaiseau

Service des ressources humaines du centre de recherche Inria de Sophia-Antipolis - Méditerranée
2004, route des Lucioles - B.P. 93
06902 SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX

- Pour les demandes concernant le centre de Lyon, merci d'utiliser l'adresse du service des ressources humaines du centre de Grenoble – Rhône-Alpes

